CLUB CONVAINCRE DU RHONE

Forum du 1 Décembre 2020

Laïcité et liberté d'expression au risque de l'islamisme

Présenté par Michel Weil et animé par Francis Pithon

La série d'attentats qui a frappé la France récemment ainsi que les réactions qu'elle a suscitées à tous les niveaux dans notre pays mais aussi dans le monde nous incite à nous reposer des questions qui ne sont pas nouvelles en soi :

- Comment relier les deux préoccupations du vivre ensemble et de la liberté d'expression dans une nation qui n'est plus exactement celle de 1905 ?
- Ne faudrait-il pas réinterroger notre soif inextinguible de liberté, au regard des deux autres valeurs républicaines, l'égalité et la fraternité, le respect étant la première marche de la fraternité ?
- Le déni de l'humiliation subie ne fait-il pas le lit de la violence ?
- Les lois sur la laïcité et la sécurité en cours de discussion sont-elles de bonnes réponses ?

***

En lisant l'article d'Edgar Morin, il m'est venu une idée. J'ai retrouvé un numéro spécial de l'Assiette au beurre sur toutes les religions du monde : autant de caricatures bien pimentées !
D'où je parle : je porte un nom juif de mon grand-père paternel, j'ai eu des autres grands parents bouffeurs de curés et des parents catholiques ayant l'ardeur des convertis.
On est sur un terrain délicat, complexe. Je vais essayer de ne froisser personne mais ce sujet divise beaucoup. Il y a une culture française forte sur les sujets de la laïcité.

« Regardez la situation dans toute sa complexité n'atténue en rien la condamnation des actions des islamistes. Je suis pour la liberté des femmes qui se dévoilent en Iran et qui se voilent en France. » EdgarMorin

Deux faits générateurs pour ce forum : l'assassinat de Samuel Pathy et les réactions qu'elles ont suscitées en France et à l'étranger.
La réaction spontanée est la condamnation et l'horreur. Mais dit Edgar Morin. « Cette horreur inhibe toute tentative de réflexion comme si la compréhension comprenait en elle-même la justification .»
C'est la défense à tout crin de la liberté d'expression sans approfondissement. J'ai été soulagé de voir que des gens partageaient aussi ma gêne face au comportement des pouvoirs publics. On pouvait se demander s'il ne s'agissait pas d'une exploitation politique exagérée. Certes nous étions dans le droit fil de la tradition française, place des hussards noirs de la république. J'ai été interpellé. Nous n'avons pas eu la même réaction lors de l'attentat de Nice. Macron ne s'est pas déplacé. C'est Castex qui y est allé. La question de la liberté d'expression, de la laïcité, de l'école est fondamentale. L'attentat de Nice comme celle

de l'assassinat du Père Hamel relèvent de la pure guerre de religion comme au quinzième siècle de triste mémoire.

Autre fait générateur : les réactions à l'étranger. Les premières réactions et les plus violentes attisées par Erdogan qui consolidait sa posture de défenseur de l'Islam. Mais ce ne sont pas seulement les responsables politiques qui exploitent un sentiment populaire. Il y a eu des vraies réactions d'humiliation en particulier au discours de Macron à la Sorbonne. Pour ces gens, les caricatures montrées dans une école choquent et provoquent l'incompréhension. Mais aussi les réactions aux Etats Unis ont fait l'objet de plusieurs articles dans le Monde. La différence de culture entre la France et les Etats Unis est grande. On y trouve plusieurs attitudes. Deux professeurs enseignants à Yellowstone ont écrit sur la déroutante cécité américaine sur les agissements des djihadistes en France. Ils prennent le parti de la France. L'abandon de la liberté d'expression chez les Démocrates a permis à Trump de s'en faire le chantre. La culture américaine a une culture de la tolérance poussée à l'extrême. On ne peut plus critiquer la religion. Ce silence, ce refus du débat aboutit à juxtaposer des forteresses haineuses les unes à côté des autres, ce qu'on appelle en France la culture du communautarisme. L'abandon de la défense de la liberté d'expression par l'Etat revient aux professeurs de prendre cette défense et de parler du difficile équilibre entre la nécessité du débat et le nécessaire respect de la différence.

Comment en sortir ? Le concept de liberté d'expression s'est construit autour du dix-huitième siècle sur le conflit autour de l'église dominante qui était intimement associée à la royauté et au refus de la modernité. Il s'est construit comme une volonté de réduire la tout puissance de l'église catholique dans les services publics et l'idéologie nationale à travers l'éducation. Ce que la loi de 1905 sur la laïcité ne traduit que partiellement. C'est une loi très modérée, libérale. Aujourd'hui ressurgit le débat dans un contexte tout à fait différent. L'église catholique n'est plus une église toute puissante et voulant définir l'intérêt général et public. Il s'agit d'accepter une religion et en même temps une culture l'Islam qui n'est pas dominante mais qui bouscule l'équilibre entre religions et la république.

Des pistes de chemins : Edgar Morin veut supprimer le mot islamisme et distinguer clairement Islam et Djihadisme. Philippe d'Iribarne dans la tribune du 05/11/2020 de La Croix interroge ce que dit le Coran lui-même. Peu de Français ont lu et connaissent le Coran. Il fait une analyse intéressante de la double place de la femme dans la société. Dans la partie qui relève de la partie spirituelle, elle est en totale égalité avec l'homme. Dans la partie qui parle de la société, elle en position de soumission à l'homme.
La variété dans l'espace de la coexistence des relations entre la religion et la société politique : Indonésie, Pakistan, Arabie Saoudite, Afrique sub-saharienne
La variété de l'Islam dans le temps. L'âge d'or en Espagne permettait une coexistence entre musulmans, juifs et chrétiens. Ils communiquaient et avaient des échanges intellectuels très riches.
En creusant ces trois pistes on peut éviter de manquer de respect et éviter de se montrer faible contre l'Islam politique.

Comment ne pas offenser. Je propose la piste latine de ne pas exacerber le rôle de l'Etat et de la loi par rapport aux comportements individuels. Le rôle de l'éducation et l'orientation qu'on lui donne en sont le point de rencontre. C'est la conclusion d'Edgard Morin sur l'esprit critique et auto critique. Quelque part la liberté de s'exprimer est à l'aune de l'esprit critique qui s'exprime.
Olivier Abel, professeur de théologie, propose : discuter, ne pas lâcher, ne pas humilier.

***

J'ai participé aux réunions des responsables catholiques, protestants, juifs et musulmans de Lyon. En six ans nous avons pu nous parler sans jamais nous disputer.

Au groupe Abraham du foyer protestant de la Duchère, on peut trouver des nuances, des singularités mais pas les oppositions qu'on trouve dans les meurtres et les attaques. Tout système politique, religieux, culturel peut être perverti. Au nom de la même idéologie, l'homme peut faire le meilleur et le pire. Il faut sortir de la simplicité : je suis pour, contre, c'est bon, mauvais. Cela amène tous les extrêmes. Il n'y pas eu de systèmes qui n'aient fait que des bonnes choses. C'est la perversion de la religion ou de la politique. L'utilisation de cette perversion peut entraîner des faibles vers des crimes insupportables qu'ils ne comprennent pas. Le pire des dangers est la bêtise, le fait qu'on puisse devenir un objet de quelqu'un d'autre. La liberté d'expression est un grand progrès. Ce n'est pas l'autorisation de dire n'importe quoi à n'importe qui. C'est un aspect de la complexité. Etre en désaccord et l'admettre peut amener à en sortir plus intelligent qu'avant. Un désaccord ne m'autorise pas à insulter. Aucun Dieu, aucune politique ne peut autoriser l'assassinat de Pathy.

On est dans un sujet d'une grande complexité. Il y a la strate de la laïcité, celui du droit d'expression, le droit au blasphème, le droit à la caricature. Si on ne prend pas les strates les unes après les autres, c'est compliqué de réfléchir. Soyons clair sur le point sur lequel on travaille.

Je vous remercie d'avoir organisé ce débat. Il convient d'aborder franchement ces sujets. Je suis très frappé de voir des gens autour de moi non particulièrement extrémistes basculent dans des positions inquiétantes. On peut discuter sur le droit au blasphème, la liberté d'expression. Des lois de la république font droit aux offensés. Sur l'égalité femme homme, les lois de la Charia sont considérées comme au-dessus des lois de la république française. C'est inacceptable. A l'Islam de dire quelle est la ligne. La lecture du Coran présente de nombreuses ambiguïtés. Un certain islam accepte de contextualiser, d'autres pas. Comme pour le christianisme.

Les excès et prises de pouvoir ne sont pas issus des textes de la Bible ou du Coran mais souvent de texte écrits après, à côté. Ils ont rigidifié la religion. Le protestantisme est né de ce phénomène de revenir au texte initial. Dans nos discussions avec un musulman, on peut demander d'où vient la règle qu'il donne.

Je crois que le fondamental est la référence de la loi de la république. Chacun est libre de croire, de ne pas croire. Mais il doit rester conforme à la loi républicaine. Et la justice peut juger des différences.

Lisez l'article d'Anne Chemin dans le Monde du 28/11/2020 sur la loi. Cette question de la loi est purement française. Depuis 1800, on passe d'une conception de la liberté d'expression avec une vision très réductrice du tort. C'est quoi le tort ? Stuart Mill ne pensait que tort physique. Or toute l'évolution de la loi depuis 1945 a été d'avoir une vision plus large sur ce tort, la nuisance qu'on peut causer à quelqu'un. La Cour Européenne des Droits de l'Homme est au-dessus du droit français. Elle interdit les formes d'expression qui propagent et promeuvent la haine fondée sur l'intolérance. Certaines expressions peuvent être considérées en elles-mêmes comme haineuses.

Dans les pays anglo-saxons, la loi coutumière est très prégnante, sans avoir besoin de loi.

Au Canada, la liberté d'expression et la laïcité sont conçus différemment au Canada anglophone qui est proche de l'Angleterre et des Etats Unis et au Québec. Il y a une défense de la liberté d'expression et une retenue par rapport à l'expression religieuse. Contrairement aux publications européennes, le New York Times a refusé de publier les caricatures danoises sans qu'il y ait un encadrement législatif. Le Canada garantit la liberté d'expression et de religion. 20 % des canadiens ne sont pas nés au Canada, d'où un multiculturalisme fort.
Au Québec, on est entre l'approche anglo-saxonne et française. La question du port de signes religieux par policiers, juges, fonctionnaires, enseignants, personnel des crèches ou personnes qui représentent l'Etat a conduit à une loi qui en interdit le port. Cette loi est contestée en ce moment.

Dans la Bible et le Coran, on trouve des choses violentes. Chacun doit prendre des distances par rapport à ces textes et considérer leur caractère historique. L'intégrisme conduit à la violence. Les croyants ont à prendre des distances pour trouver une source pour leur vie. Les fondamentalistes Américains sont une preuve de ces dérives possibles.

J'ai l'impression qu'aujourd'hui, nous ne sommes plus dans le schéma inter-religieux cité ci-dessus. Dans le monde musulman, des gens refusent toute discussion. Ils sont aidés par des courants politiques, des climats, des contextes sociaux difficiles. Il est facile d'orchestrer des relations très fortes. Les caricatures du pape avaient provoqué des réactions qui sont restées limitées car il n'y avait pas de relais social et politique. Du coup, le débat n'est plus possible. Comment dépassionner les choses avec codes extrémistes. Comment articuler une démarche avec ces gens-là.
De nombreux pays musulmans refusent toute existence aux autres religions. C'est une difficulté forte de la mondialisation. Ces pays ne sont pas dans cet état d'esprit. Ainsi voir la Commission des droits de l'homme présidée par l'Arabie Saoudite est un fait choquant. Comment en sortir ?

Rappelons-nous qu'en France, il a fallu des décennies pour passer des Lumières à la loi de 1905. L'imbrication de la religion et de l'Etat a duré très longtemps. La loi 1905 écrit une conception quasiment unique au monde, difficile à comprendre dans les autres pays. Notre appel à la culture du dialogue est oblitéré par la culture de l'interdiction qu'on trouve aux Etats Unis. Des conférences ou des cours de fac sont interdits par un début de force physique car le propos est jugé inconvenant et inacceptable.
Une étude sur les jeunes musulmans en France a trouvé que 65 % des moins de 25 ans pensent que la loi divine est supérieure à la loi républicaine.

La source principale de la laïcité se trouve chez Spinoza. La liberté d'expression est nécessaire à la sûreté de l'Etat. Il n'y a pas d'Etat stable tant qu'il n'y a pas la liberté d'expression. Les démocraties qui parviennent à garantir cette liberté ont la plus grande stabilité car elles savent gérer les successions. Nous sommes en France les héritiers de cette approche. La loi de 1905 tient dans son premier article : la République assure la liberté de conscience. Il ne peut pas être restreint par l'ordre public. La République garanti le libre exercice des cultes sous conditions de respect des articles suivants. Donc l'Etat doit rester absolument neutre. L'article 3 indique que cette liberté de conscience n'a de sens que si la République y accès sans pression. Le fait d'exercer une pression sur quelqu'un sur tel ou

tel culte est répréhensible. Ce qui est garanti, c'est l'autonomie de toute conscience et sa mise à l'abri de toute pression.
La loi de 1905 est aussi un compromis car elle permet tout un ensemble de choses : un calendrier foncièrement chrétien et un enseignement confessionnel financé par l'Etat. En 1926, la République a pu construire la Grande Mosquée de Paris pour honorer les soldats venus des colonies et morts pour la France. La République construit un compromis très souple.
Cette loi a été largement l'œuvre de Jaurès et Briand : aller vers l'idéal et comprendre le réel.
La difficulté de l'enseignement de la laïcité est difficile car le professeur doit partir de ce que sont les élèves. Nuançons l'affirmation que 54 % des jeunes musulmans pense que la religion est au-dessus de la loi républicaine. Que veulent-ils dire ? En discutant avec certains, le discours évolue vite que ce n'est pas conforme à ce qu'ils vivent ni à ce qu'ils pensent. Ils veulent parler du principe de moralité et découvrent ainsi la différence entre la loi et la morale. Tant qu'on n'arrive pas à partager ceci, la République protège l'Islam. Le Djihadisme détruit l'une et l'autre.

La loi de 1905 suffit-elle aujourd'hui ? Samuel Pathy était dans son droit. Au Moyen Age, l'église catholique a brulé des gens pour sorcellerie ou pour refus de reconnaître que la terre était plate. Il faut tenir compte des impulsions de certaines personnes qui peuvent avoir des psycho-pathologies. Pour vivre ensemble, il faut faire preuve de multiculturalisme. Pour vivre ensemble, on ne peut se contenter de la loi. La fraternité fait équilibre entre liberté et égalité. La loi ne peut régler cet équilibre.

Morale et loi ne sont pas sur les mêmes dimensions. La loi de 1905 l'a bien organisé.

J'aime bien ces interventions qui relativisent. Le problème est-il l'Islam ? Aujourd'hui, les musulmans de France sont laïcs. Ils font bien la part des choses entre leur religion et la République. Ceux qui mettent en avant la religion, c'est qu'ils connaissent mieux l'Islam appris dans les familles que les lois françaises qu'ils ne connaissent pas. Cela dépend aussi des quartiers. Certains d'entre eux ne sont plus dans la République. L'Islam n'y est pour rien.

L'islam n'est pas le problème. Ce sont des perversions, des malentendus, des fausses raisons de personnes qui font passer leur haine pour quelque chose qui serait l'Islam. Cela a pu être le cas de toutes les idéologies et de religions. Il y a eu des gens malfaisants partout. Sous Franco, le catholicisme a laissé passer des horreurs. N'excusons aucune dérive, aucun meurtre. Comprenons pourquoi une certaine population parmi les moins intégrées, les plus exclues socialement se fait happer par ces dérives. Faisons-nous la part du fait colonial et du racisme ambiant ? Comment des enfants nés en France n'ont pas été accompagnés vers cette liberté qui suppose la capacité de comprendre, de décider ? N'excusons pas les dérives mais expliquons en quoi le fait que ces populations soient lâchées par la France conduit à ces excités et à ces pauvres personnes sous influence. Il convient de se garder de l'essentialisation. Nous voyons combien nous sommes dans un Islam français. Il y a un grand défi d'acculturation du culte musulman en France. On méconnait beaucoup, à commencer par les musulmans qui connaissent mal leur propre religion.
Pendant la période coloniale des années 30, nombre d'autorités musulmanes ont demandé l'application de toutes les lois françaises en Algérie y compris la loi de 1905. Ils voyaient bien que c'était une loi de liberté. L'islam fonctionne comme un miroir de notre société. La République est indivisible. Mais ces jeunes sont mal ou pas intégrés.

Il faut distinguer ce qui relève de l'étude et des pratiques. On ne peut pas décontextualiser ce texte. Il y a des études très complètes d'exégèse. Avéroes avait longuement disserté qu'il était possible même devait être lu avec toute sa science philosophique car c'est une manière complémentaire de voir la vérité.

On a devant nous un projet de loi sur les séparatismes. Avons-nous besoin de cette nouvelle loi. La loi sur le voile à l'école a été votée après une grande discussion entre toutes les parties prenantes. Cette nouvelle loi devrait prendre le temps du débat, éviter cet affrontement.

Attention à la tendance française de tout légiférer. N'oublions pas la culture

La rupture post coloniale selon Alain Manaque tente concrètement de comprendre et de faire dépasser par la population ce passé. Il affirme que ce dépassement de cette mémoire est essentiel.

Quelques recommandations de livres :

Mohammed Arkoun, Rachid Benzine, Jean-Louis Schiegel La construction humaine de l'Islam Albin Michel 2012
Adrien Candiard Comprendre l'islam ou pourquoi on n'y comprend rien Flammarion Champs actuels 2016
Nicolas Bancel : la fracture coloniale et postcoloniale. La Découverte 2010

Prochaine rencontre :

Mardi 15 Décembre à 18 h 30 : Forum sur les élections américaines animé par un témoin québécois

Soutenez le Club Convaincre en envoyant un chèque d'adhésion de 30 € à l'adresse du Club Maison des associations 27 rue Denfert Rochereau 69004 LYON (bulletin ci-joint)

pour tout contact : club.convaincre@gmail.com

notre site http://www.convaincre-rhone.fr/